

**DÉCLARATION
LIMINAIRE**

www.fnte.cgt.fr



Commission Centrale de Prévention 20 octobre 2022

Monsieur le président

Mesdames, Messieurs

Nous sommes réunis ce jour pour la dernière CCP du mandat. Funeste point final de celui-ci puisqu'il acte la disparition des CHSCT dans la fonction publique !! 40 ans d'existence et hop, disparition pure et simple d'une conquête sociale pour la prévention, la santé et la sécurité des agents. En effet, la loi portant transformation de la fonction publique d'Août 2019 prévoit de remplacer les CHSCT par les Formations Spécialisées en santé sécurité au travail. Cela ne change rien nous dit-on !! Si cela ne change rien alors...pourquoi changer ? La CGT a bien compris qu'il en est fini de cet outil permettant la remontée de problématiques, dans tous les domaines de la santé au travail. Demain par exemple, aucune FS ne sera en capacité d'imposer une expertise ! Il s'agit de s'aligner sur le secteur privé. Cette situation nouvelle permettra-t-elle d'améliorer les conditions de travail des agents ? La CGT en doute fortement.

Le second fait marquant de ce mandat fut la situation liée à l'apparition du COVID. Cette situation a révélé la crise de notre système de santé, ce dernier étant incapable d'assurer la prise en charge des patients. Le gouvernement a décidé du confinement et a mis en place de nombreuses mesures liberticides, comme l'imposition du vaccin par exemple. Nous avons dans cette instance eu les présentations de la situation générale à chaque réunion. De manière méthodique, le représentant du SSA nous informait de la situation sans qu'à aucun moment nous ne puissions débattre de la situation de notre système de santé et en particulier celui de nos hôpitaux militaires !! Pire, la ministre des Armées, comme son homologue de la santé, continuait la suppression de lits dans les HIA, de postes alors qu'au contraire la situation imposait un renforcement des moyens de soins. Toujours au sujet du SSA, le ministère continue et amplifie la destruction de ce superbe système de soin avec la transformation des HIA en antennes, comme Desgenettes par exemple, accentuant une dégradation importante de la santé des agents. Pour preuve le plan SSA 2020-2030 a comme ambition un SSA uniquement basé sur la projection ! Que deviendront les installations actuelles ? Elles alimenteront sans doute l'appétit des investisseurs immobiliers locaux. Quant aux personnels civils, qu'ils se débrouillent pour trouver des postes. Cela est Inacceptable !! La CGT sera toujours aux cotés des personnels désireux de résister et mobilisés pour ne plus subir.

Au cours de ce mandat, nous avons, à de nombreuses reprises, évoqué les violences sexuelles et sexistes. A force de ténacité, la CGT avait demandé et obtenu pour principe de donner des pouvoirs d'injonctions à la cellule THEMIS. En effet, personne ne comprendrait que cet outil, ayant un caractère obligatoire auprès des employeurs, n'en soit pas dotés. Pour la CGT, il s'agit de donner de réels moyens pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et non plus uniquement de la propagande affichée par le ministère !



263, rue de paris Case 541 93515
Montreuil Cedex
01 55 82 89 - trav-etat@cgt.fr

Nous sommes attachés à une véritable politique de prévention de ces violences sexuelles et sexistes mais également attachés aux moyens pour punir les auteurs de faits et leurs éventuels complices et soutenir les victimes. 36 viols et 69 autres agressions sexuelles avec contacts sur les 215 signalements de 2021. Il est plus que temps que la demande de la CGT soit appliquée comme évoqué plus haut.

En matière de prévention des risques psychosociaux, nous considérons à la CGT que l'organisation du travail doit être interrogée car elle est dans la plupart responsable de cas de souffrance psychologique. Interroger l'organisation du travail, les méthodes de management, la différence entre les prescriptions du travail et la réalisation des tâches effectuées sont des nécessités à mettre en place au sein de notre ministère y compris les EPA également. Sur ce point particulier, nous attirons votre attention, monsieur le président, sur une situation particulière au pôle graphique de Tulle (PGT). Les conclusions de l'intervention de la société Pro-Consulte précisent d'une part que : «... **le dialogue, des directives et des objectifs clairs sur l'organisation de travail sont les solutions les mieux adaptées pour assainir les relations professionnelles** ». Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette conclusion néanmoins dans le compte rendu de la société sollicitée par le PGT il est mentionné : « **les chefs de sections affirment que les tensions seraient provoquées par l'ancienne génération parce qu'obligée de sortir de sa zone de confort et des processus figés. Certaines personnes n'auraient pas digéré la transition organisationnelle et la baisse d'effectifs. Les managers seraient confrontés à la difficulté d'adaptation au changement de certains agents, renforcée par une forte mobilisation d'une des organisations syndicales avec un représentant qualifié de perturbateur manquant d'objectivité et d'impartialité, arc-bouté sur ses convictions, tentant la déstabilisation** ».

Ces propos montrent bien à quel point une certaine haine des syndicats et de la CGT en particulier de la part de certains éléments de la hiérarchie ne saurait être un moyen d'apaiser les tensions. Pire, traiter aussi lâchement, sans se remettre en cause est d'une irresponsabilité notoire. Pour terminer, cette ancienne génération dont il est fait référence sont les anciens ouvriers tous poly restructurés de la MANU, ouvriers de l'état en particulier porteurs de valeurs de paix, de progrès social, dignes descendants des militants résistants dont la Corrèze a payé le prix fort ! Monsieur le président depuis sa création en 1895, la CGT n'a de cesse défendre les valeurs de paix, de solidarité n'en déplaise à toutes celles et ceux que veulent imposer un nouvel ordre managérial.

Merci de votre attention.

Paris le 20 octobre 2022

